



Annulation permis de conduire

Par **kevlan**, le **25/03/2009** à **17:58**

Bonjour, j'aurai besoin de renseignements
Je vous explique ma situation : J'ai obtenu mon permis de conduire en mai 2007. J'ai donc un permis probatoire à 6 points. Suite à une infraction je vais perdre mes 6 points et donc annulation du permis.
Est-il vrai que si j'avais obtenu mon permis en janvier 2008 j'aurai aujourd'hui mars 2009 8 points et donc pas d'annulation de permis pour la même infraction et même la possibilité de faire un stage.
Merci à l'avance à toutes les personnes qui voudront bien me répondre

Par **Tisuisse**, le **25/03/2009** à **18:26**

Bonjour,
Un bonjour de votre part, + un merci éventuellement, sont de mise sur ce forum pour recevoir plus rapidement des réponses.
Pour votre question, lisez ceci
:
http://www.experatoo.com/droit-routier/permis-probatoires-points_23407_1.htm